

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'APPLS du 26 septembre 2020

I. Ouverture de l'AG

La pandémie de Covid-19 nous a obligé à reporter l'AG ordinaire de mai à septembre 2020 dans l'espoir de pouvoir tenir celle-ci normalement. Finalement, celle-ci se tient en visioconférence. Cette AG, bien qu'ayant lieu en septembre 2020, est celle de l'année scolaire 2019-2020, prévue par les statuts. La campagne d'adhésion pour l'année 2020-2021 a été exceptionnellement décalée à début octobre pour tenir compte du renouvellement du Bureau.

Le quorum est atteint puisque sur les 548 adhérents à jour de cotisation, 312 assistent à la visioconférence ou sont représentés, soit 56,9%. C'est un peu plus que l'an passé (54,6%). L'AG est donc officiellement déclarée ouverte à 14h05.

Les autres membres du Bureau souhaitent commencer cette AG en remerciant vivement le Président sortant Stéphane COVIAUX, qui est présent mais n'est pas candidat à sa réélection. Il a d'abord été Secrétaire général, avant de devenir Président pour trois mandats. Les deux premières années de sa présidence ont été marquées par deux réformes majeures du continuum « bac-3/bac+3 » avec la mise en place de Parcoursup (2017-2018), puis l'annonce de la réforme du lycée (2018-2019). L'année 2019-2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie, qui a entraîné une réorganisation sans précédent des concours. Ces trois années ont donc nécessité une veille constante et un travail associatif chronophage. Qu'il en soit chaleureusement remercié !

L'AG est présidée par Damien FRAMERY et le secrétariat de l'AG est assuré conjointement par Joëlle ALAZARD et Nicolas THIBAULT.

C'est une AG particulière : nous avons conscience que le distanciel pose des problèmes. Nous ne pouvons pas réellement contrôler qui assiste ou pas à la visioconférence et il faut organiser les votes en ligne. Le Bureau a donc été obligé de centraliser les procurations, qu'elles soient accordées à des membres du Bureau ou pas, pour éviter les doubles-comptes. C'est pourquoi dans les orientations pour l'année scolaire 2020-2021, le Bureau proposera un toilettage des statuts, de façon notamment à continuer de garantir une vie associative pleinement démocratique, et ce même dans une situation sociale et sanitaire dégradée.

II. Rapport financier

Le rapport financier a été envoyé au préalable aux adhérents par internet.

Cf. Annexes.

Le rapport financier est mis au vote et il est adopté à l'unanimité.

III. Bilan des activités de l'APPLS pour l'année 2019-2020

Bilan des sessions Parcoursup 2019 et 2020

Le raccourcissement du délai de réponse des candidats a permis aux affectations de converger plus vite, ce qui était une demande de l'APPLS et l'ensemble de la Conférence des Grandes Écoles (CGE). La session 2020 de Parcoursup s'est tenue avec un calendrier inchangé malgré la pandémie.

La rentrée 2019 a été marquée par une baisse des effectifs pour les CPGE littéraires (1^{ères} et 2^{èmes} années prises globalement) d'après les chiffres du MESRI¹. Celle-ci atteint -2,2% à la rentrée 2019 par rapport à la rentrée 2018 (où les effectifs avaient été stables² par rapport à 2017). Elle se concentre sur la filière A/L, puisque les effectifs augmentent en B/L du fait d'ouvertures de classes. La baisse est plus prononcée pour les filles que pour les garçons. Certaines classes connaissent des difficultés de remplissage récurrents, ce qui nous fait craindre à terme pour le réseau des CPGE littéraires.

Une partie de cette baisse pourrait s'expliquer par le fait qu'avec la mise en place Parcoursup, les filières en tension à l'Université deviennent de fait sélectives (contrairement à ce qui se passait avec APB). Les doubles-licences, notamment, sont attractives car elles proposent des cursus pluridisciplinaires mais concentrés sur deux disciplines au choix, dans de bonnes conditions de travail. Cette concurrence est plus sensible en CPGE littéraires qu'en CPGE commerciales ou scientifiques, qui peuvent communiquer sur le fait que la quasi-totalité de leurs étudiants obtiennent

¹ https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2020/17/9/NF_2020-02_cpge_1241179.pdf

² https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/37/2/NF_cpge_2018-2019_1071372.pdf

un concours à la sortie. Aussi l'APPLS a décidé de communiquer sur les atouts des CPGE littéraires via son nouveau site internet : les CPGE littéraires sont ouvertes à tous les parcours des lycéens et que la multiplicité des débouchés rend ce choix efficace.

L'année 2019-2020 a aussi été marquée par une décision du Conseil constitutionnel sur Parcoursup. La Conférence des Grandes Écoles, à laquelle appartient l'APPLS, a défendu devant le Conseil constitutionnel le secret des délibérations, pour éviter la multiplication des recours juridiques. On peut résumer la décision en deux points. D'une part, le secret des délibérations a été jugé constitutionnel : il est donc conforté et l'APPLS s'en félicite. D'autre part, le Proviseur doit remplir en septembre un petit rapport standardisé sur la session précédente. Il est nécessaire de dire, le cas échéant, si les candidatures ont fait l'objet d'un traitement informatique automatisé ; cependant, l'algorithme précisément utilisé relève, lui, du secret des délibérations. Ce rapport est en ligne à titre informatif pour les candidats et ne nous engage pas pour l'année suivante, contrairement aux attendus Parcoursup. Cette décision équilibrée du Conseil constitutionnel vient clarifier le cadre juridique, notamment face à des questions légitimes soulevées par le Défenseur des Droits sur la place des algorithmes dans les affectations dans le supérieur.

Parcoursup maintiendra l'information sur le lycée de provenance malgré l'anonymisation du dossier.

Discussion : Stéphane Cattalano demande alors si l'association a une vue sur la rentrée 2020. Ce n'est pas encore le cas mais les remontées devraient pouvoir se faire en octobre, qu'il s'agisse des effectifs des classes ou des choix de spécialité en terminale (les CTA sont programmés pour la fin septembre – début octobre dans les régionales).

Béatrice Nicolas attire l'attention sur l'« appel en bloc » (ou « overbooking », qui consiste à prendre le pari d'appeler immédiatement beaucoup plus de candidats que les capacités d'accueil, et ce en général dès l'ouverture de la procédure) : le rang limite d'appel en bloc a beaucoup baissé dans certains établissements en 2020 sans qu'il y ait de raison apparente. Nicolas Thibault explique que l'« overbooking » a donné lieu à des confusions entre rang du dernier appelé et rang du dernier classé en 2019 (ce que les médias ont appelé « bug de Parcoursup »). Cela a amené la maîtrise d'œuvre de Parcoursup à modifier les modalités de calcul du maximum d'appel en bloc permis à chaque classe. Cette mesure de prudence a eu pour effet de réduire les possibilités d'overbooking de ceux qui prévu une liste suffisamment longue, et donc aboutit paradoxalement à pénaliser ceux qui ont un comportement « vertueux ».

Suivi de la réforme du lycée

La session 2021 de Parcoursup sera marquée par l'arrivée des élèves du nouveau lycée général, c'est-à-dire sans les séries mais avec un tronc commun et des choix de spécialités. Le MEN a publié une infographie³ pour aider les lycéens à s'orienter. L'APPLS a fait remonter son insatisfaction via la Conférence des Grandes Écoles. En effet, cette infographie présente comme « incontournable » d'avoir choisi certaines spécialités. Or, les CPGE littéraires ont jusque-là recruté sur les trois filières et il ne paraît pas pertinent de restreindre le vivier dans un contexte où certaines classes ont déjà du mal à remplir. Certains sites commerciaux à destination des étudiants ont aussi publié leurs conseils, qui présentaient parfois initialement un seul couple de spécialités comme obligatoire pour rentrer hypokhâgne A/L. C'est une des raisons qui nous a poussé à créer un nouveau site de façon à informer directement les lycéens. La prise de contact avec les journalistes nous a aussi permis d'infléchir leur discours, qui désormais reprend pour l'essentiel celui de l'APPLS (même si leurs articles antérieurs restent souvent en ligne).

Le MESRI n'a finalement pas mis en place de groupe de travail sur l'adaptation des CPGE littéraires à la réforme des lycées, contrairement aux filières commerciales et scientifiques. La tutelle s'est finalement rangée aux arguments de l'APPLS : la réforme du lycée n'implique pas de refonte de nos programmes car nos classes sont déjà prévues pour accueillir des étudiants ayant des parcours hétérogènes.

Les chiffres des choix de spécialités en Terminale ne sont pas encore connus ; nous disposons seulement de ceux de Première⁴. Même si le vivier des hypokhâgnes A/L ne se limite pas à eux, on peut noter que 45% des élèves de Première générale en 2019-2020 ont pris au moins une spécialité littéraire ou artistique⁵ ; parmi eux, ceux qui ont pris trois spécialités littéraires et artistiques constituent 8% des élèves de Première. De même, même si les B/L peuvent continuer à recruter des élèves ayant un profil totalement « scientifique », on observe que 30% des élèves de Première en 2019-2020 ont choisi les mathématiques et au moins une spécialité en sciences humaines et sociales⁶.

L'APPLS, l'APML et l'APKHKSES ont écrit une lettre à la DGESIP en juin dernier pour demander l'actualisation du tableau des horaires de la filière B/L, datant de 1995. En effet, celui-ci fait explicitement référence aux séries du baccalauréat pour définir l'horaire de Mathématiques. Cette lettre est restée pour l'instant sans réponse.

³ <https://www.education.gouv.fr/media/21401/download>

⁴ <https://www.education.gouv.fr/choix-de-trois-specialites-en-premiere-generale-la-rentree-2019-15-combinaisons-pour-80-des-eleves-3245>

⁵ HGGSP, LLCE, HLP, arts, LLCA.

⁶ SES, HGGSP, LLCE, HLP, LLCA.

Discussion : Damien Framery nous livre les données de son établissement (Victor Duruy à Paris) ; on serait passé en terminale de 50% à 30% d'élèves purement scientifiques (c'est-à-dire avec deux spécialités scientifiques en terminale), les littéraires resteraient à 20%, les élèves ayant un profil correspondant à l'ancien bac ES, tournés vers les sciences humaines et sociales, seraient en revanche passés de 30 à 50 % des effectifs. Beaucoup d'élèves prennent les spécialités SES et HGGSP en terminale, ce qui constitue donc un vivier important pour le recrutement dès l'an prochain. Ces données sont conformes au retour qu'ont d'autres membres du bureau et adhérents.

Sur le « chat » de l'application Zoom, Guillaume Pigeard de Gurbert rappelle que les élèves de terminale bénéficient tous d'un tronc commun de philosophie à 4h en terminale ; tous les élèves de terminale ont vocation à candidater en prépa littéraire puisque les horaires du tronc commun sont à présent similaires (ce qui sera un argument à mettre en avant dans notre communication, qu'elle soit nationale ou locale, pour la rentrée 2021).

Site internet de l'APPLS

L'ancien site, www.netvibes.com/appls, plutôt destiné à la communication interne à l'association, a été conservé à titre d'archive. Le nouveau site de l'APPLS, www.prepalitteraire.fr, en ligne depuis novembre 2019, est principalement destiné à la communication externe : les lycéens et leur famille, les collègues du lycée et les journalistes. Ceux-ci qui peuvent nous contacter directement via le site. Cet objectif nous a amené à diversifier nos supports : photographies, infographies, capsules vidéo, cartes interactives... Le site est composé de quatre parties : 1. une présentation des CPGE littéraires, 2. les filières A/L et LSH, 3. la filière B/L, 4. les disciplines. Cette dernière partie renvoie aussi vers les sites des associations disciplinaires. Le site reçoit plusieurs centaines de visiteurs uniques par semaine. Il est aujourd'hui bien référencé par les moteurs de recherche, notamment en ce qui concerne les attendus et les choix de spécialités au lycée.

Le site nous a permis de tenir une section « actualités » pour informer en temps réel sur l'évolution des concours liée à la pandémie.

Discussion : une réflexion collective s'engage, et elle se poursuivra de manière perlée tout au long de l'AG, sur les manières de mieux faire connaître le site, son adresse, d'être bien référencés dans le principal moteur de recherche, Google. Il s'agit de s'emparer des réseaux sociaux, de mieux faire connaître aussi le site à nos propres étudiants, qui sont aussi des acteurs de l'orientation des terminales sur certains comptes, forums (J. Alazard / F. Nau interviennent sur ce point).

Relations avec la BLSES et la BCE pour les B/L

L'APPLS a soulevé à nouveau les problèmes liés au fait que les moyennes du concours BLSES restent inférieures à celles de la BEL alors que les candidats sont interclassés par certaines écoles : le différentiel de moyennes entre la BEL et la BLSES recommence à augmenter (1,8 point en 2019 contre 1,7 point en 2018⁷). Elle a aussi insisté pour qu'il y a une harmonisation de la distribution de l'épreuve d'option Ulm-Lyon : en 2019, la proportion de notes supérieures ou égales à 14 est inférieure à 20% en anglais et en espagnol et supérieure à 40% en latin et en allemand. Sur ces deux dossiers, nous ne pouvons que constater l'absence d'avancée.

L'APPLS regrette aussi d'avoir été informée des modifications de coefficients de l'ENS Lyon et de l'ENSAE par leur publication au Bulletin Officiel ou sur le site des écoles.

Centrale Paris-Supélec mène en ce moment une réflexion sur la possibilité de recruter des khâgneux B/L et l'a annoncé dans la presse. Il s'agit pour Centrale-Supélec, d'une part, de diversifier son recrutement en termes de sexe et de parcours antérieurs (dans le contexte de diversification des parcours portée par la réforme du lycée) et, d'autre part, de mieux former des ingénieurs de demain aux sciences humaines et sociales. L'APPLS, l'APKHKSES, l'APML et l'APHBL ont eu des contacts très fructueux avec la Direction. Il y a des réticences internes à cette école liées à l'absence d'enseignement de physique en B/L ; nous avons plaidé pour ne pas imposer un cursus en 4 ans (au lieu de 3 ans) aux B/L. Nous espérons que le projet aboutira.

Depuis la session 2020, la voie B/L de la banque BCE a abandonné l'épreuve de contraction, ce qui a permis de rendre obligatoires les SES et les mathématiques, comme cela avait été annoncé par les Écoles de Commerce et Management, sans pour autant renoncer à une épreuve dans les matières littéraires (histoire, philosophie ou lettres).

Discussion : Thomas Verclytte rappelle que les sujets d'histoire posés en B/L pour les écoles de commerce et management, sont systématiquement marginaux, « très orientés Sciences-Po » et posent bien des problèmes aux étudiants et préparateurs. Il faudra revenir sur ce dossier et réussir à obtenir des évolutions cette année.

⁷ Moyennes des épreuves de lettres, histoire et philosophie, qui existent dans les deux concours.

Relations avec l'école des Chartes

Alors que l'École avait annoncé, à l'automne 2018, une grande réforme des concours d'entrée à l'École des Chartes, devant mener à la fusion des voies A et B, le concours est resté en l'état pour la session 2020, dont les écrits se sont déroulés en juin-juillet 2020.

Lors de la réunion entre jurys et préparateurs organisée en janvier dernier, l'école s'est en revanche engagée à tenir compte de la très forte pression exercée sur le concours B, devenu au fil des années nettement plus sélectif que le concours A (75 inscrits en 2019, pour 13 postes attribués à la filière A / 129 inscrits et 7 postes pour la filière B).

Le concours d'entrée en 2^e année, qui ne propose qu'une seule place, disparaît pour permettre d'offrir un poste de plus aux étudiants tentant les concours d'intégration en première année. Le 6 août 2020, 12 postes ont été attribués à la voie A, 8 à la voie B, qui gagne donc un poste : malgré ce poste supplémentaire pour la filière B, une plus grande pression demeure donc sur ce concours.

Les préparateurs regrettent que les candidats qui auraient été admissibles ou sous-admissibles, si les oraux n'avaient pas été supprimés, n'aient pas tous été distingués par l'École : seuls 8 candidats ont été placés sur chaque liste complémentaire. Il n'y eut pas d'autre liste : les étudiants qui attendaient une sous-admissibilité aux Chartes pour intégrer un IEP ont par conséquent été privés de cette possibilité. Les options du concours B qui pouvaient sembler menacées (LVB, HDA) ne semblent plus l'être mais l'association invite les préparateurs à demeurer vigilants.

Gestion de la pandémie et report des concours

Rappel du contexte de l'année : grève des transports, blocage de certains lycées contre la réforme du bac, épidémie et confinement le 16 mars.

- 24 mars : Frédérique Vidal et Jean-Michel Blanquer annoncent le report et la réorganisation des écrits des concours nationaux « à partir de la fin du mois de mai ». Cela concerne les concours post-prépas pour accéder à une grande école mais aussi le concours de la Paces. Pour assurer le suivi de cette réorganisation, un comité de pilotage (COFIL) sera instauré et piloté par Caroline Pascal, cheffe de l'IGESR. Le comité rassemble aussi les ENS et la CGE.

- Les ENS travaillent à rapatrier leurs étudiants qui sont à l'étranger

- 26 mars : les ENS maintiennent des scénarios avec les oraux. Les ESC annulent unilatéralement leurs oraux en évoquant des consultations et accords avec les associations dont l'APPLS (ce qui était faux). Appel des associations à une cohérence : les ENS ne pouvaient plus maintenir les oraux sans bloquer les listes d'attente des autres concours. Les écrits sont annoncés entre fin mai et début juillet.

-31 mars : courrier de Caroline Pascale aux associations et mise en place d'une adresse de contact permanente. Annonce de calendrier pour le 6 avril.

Appel de l'APPLS aux autres associations pour un courrier commun.

-3 avril : Caroline Pascal : « le principe des oraux n'est pas remis en cause, mais la question qui se pose est celle du calendrier ».

- 8 avril : Caroline Pascal répond au courrier et évoque des annonces vers le 14 avril.

-12 avril : annonce de la poursuite du confinement jusqu'à mi-mai

-13 avril : E. Macron annonce que les étudiants du supérieur ne reprendront pas les cours avant l'été. Interrogation sur les prépas qui relèvent administrativement des lycées. J-M. Blanquer évoque un retour progressif d'abord pour les enfants en risque de décrochage.

- 16 avril : les ENS n'ont toujours aucune information sur de dates d'écrits

- 17 avril : Annonce de Mme Vidal de concours entre le 20 juin et 7 août

- 21 avril : Courrier de Caroline Pascal : dates confirmées, suppression des oraux dans la majorité des écoles

Apostille : Caroline Pascal réunit les membres de la CGE mardi prochain pour évoquer la prochaine session de concours. Sa COFIL est-elle prolongée ?

Il faut inclure dans cette perspective l'annonce de HEC de faire « le maximum pour maintenir les épreuves orales » en 2021, et que ceux-ci ne seront pas publics. Et par ailleurs, selon ce qui a été dit en commission Amont, le Ministère n'a que deux sujets en ce moment : la crise du coronavirus et la loi de programmation de la recherche. Le ministère a beaucoup d'inquiétude pour les étudiants et pour la difficulté de faire venir les étudiants étrangers. La DGESIP de son côté envisage la crise épidémique jusqu'en 2021.

Discussion : Thomas Verclytte demande s'il n'y a pas un risque que cette crise sanitaire conduise à la réduction des oraux. Ce n'est pas l'avis de Damien Framery et de Stéphane Coviaux : les oraux ne coûtent pas si cher dans le budget total du ministère et les écoles tiennent aux oraux.

Frédéric Nau demande s'il ne faut pas préparer les différents scénarios possibles pour le concours 2021. Damien Framery explique que la COFIL demeure et que les différents schémas sont à présent en place ; Stéphane Coviaux

précise que les ENS sont satisfaites que les concours aient pu être mis en place mais que les services administratifs, éprouvés par la gestion de la crise, craignent l'évolution de la situation sanitaire à venir. Marie-Christine Vuillard aimerait que des décisions soient prises et annoncées clairement dès la fin du premier semestre, que le second semestre nous paraisse moins incertain, ce qu'approuvent plusieurs d'entre nous. De nombreux collègues remercient notre Président et le Bureau pour la gestion de la crise du printemps dernier et la communication sur la liste.

Relations avec les ENS : résultats et organisation des concours

Nous ne connaissons pas le nombre d'étudiants ayant composé à l'écrit du concours malgré les difficultés de la crise. L'ENS de Lyon a décidé de créer une liste complémentaire suffisamment longue pour distinguer pour les étudiants non admis mais qui auraient été admissibles en temps normal. C'est ce qu'avait suggéré l'APPLS. Au contraire, Ulm est restée malthusienne avec seulement 6 candidats sur liste complémentaire en A/L et 3 en B/L. En B/L, l'ENS Paris-Saclay n'a pas allongé sa liste complémentaire par rapport aux années passées et a épuisé cette liste.

Nombre d'œuvres pour l'épreuve ASH : l'APPLS suivra la mise en place progressive d'un passage à 4 œuvres, tournant tous les deux ans (proposition qui avait été faite et acceptée).

Le cas des étudiants demandant un aménagement d'épreuve : l'APPLS n'a pas encore de données pour les concours de la BEL, mais il s'avère que pour les concours scientifiques et commerciaux les demandes croissent pour atteindre 2%. Ce sera un aspect à mieux connaître de notre côté.

Relations avec Les IEP

Le 25 juin 2019, Sciences Po Paris a annoncé dans un communiqué que les épreuves écrites de son concours d'entrée en 1re année seront supprimées, et la procédure d'admission intégrée à Parcoursup. « Les écrits se bornent à confirmer ce que le dossier scolaire des élèves permet déjà de mesurer. Ils sont devenus un peu superflus (...) » (Frédéric Mion, Directeur de Sciences Po Paris).

À Sciences Po Paris, l'ensemble des candidats seront dorénavant évalués selon quatre critères : le contrôle continu au lycée sur trois ans, la moyenne des épreuves écrites du Baccalauréat, le dossier de candidature (profil et motivation du candidat), et enfin un entretien oral.

Le calendrier de Sciences Po sera calé sur celui de Parcoursup, ce qui permettra aux candidats d'avoir tous leurs résultats pendant la même période. Les places ne seront plus monopolisées par des élèves qui attendent leur éventuelle admission dans un IEP avant de se retirer de Parcoursup. Le délai de réponse, et donc la répartition des élèves dans les établissements du supérieur devraient ainsi être plus rapides.

Dès le 23 avril Aix et Lyon annoncent des épreuves qui chevauchent celles des ENS. Le 2 mai la date est reportée au 9 juillet. Le 30 juin les IEP d'Aix et Lyon annoncent par un tweet qu'elles ne respectent pas la convention de la BEL en ne recrutant aucun élève (d'habitude moins d'une poignée pour Aix). L'attitude de ces IEP est un danger symbolique pour la BEL : une école pourrait se permettre de rompre sans argument sérieux sa relation avec la BEL. Deux tactiques sont possibles : ne rien faire ou bien se rapprocher de ces écoles afin de leur proposer de réfléchir à un moyen pour accroître le nombre d'étudiants par la BEL (ce sont des étudiants de bon niveau et très motivés).

Ce comportement de deux IEP n'a pas empêché la représentante du réseau Sciences Po (en commission Amont de la CGE) de demander que Parcoursup améliore la communication sur ce que proposent les IEP et de se plaindre du comportement opportuniste des candidats dont certains annulent leur admission pour changer de formation : « les oui définitifs ne le sont pas pour les étudiants ! ».

Discussion : nous discutons des différentes stratégies à adopter ; Stéphane Coviaux rappelle que le problème des IEP est qu'ils ne sélectionnent que d'excellents étudiants par la BEL, qui sont sûrs d'être pris ailleurs.... Il faudrait réussir à augmenter le nombre de candidats issus de la BEL accueillis dans les IEP.

Ouverture sociale et attractivité

Une mission sur la diversité sociale a été menée à l'ENS-PSL, dont a rendu compte Marc Mézard lors d'une réunion avec les associations en février 2020. Il faut augmenter de manière significative les élèves socialement les moins favorisés. Ulm souhaite accroître les CPES où on trouve déjà 50% de boursiers recrutés parmi les lycées partenaires. Ainsi Ulm souhaite que les CPGE ne soient pas la seule porte d'entrée des boursiers (objectif : atteindre 30% de boursiers). Néanmoins Ulm vise l'excellence et souhaite que les élèves s'y sentent légitimes (crainte du syndrome de l'imposteur).

L'ensemble des représentants à cette réunion de travail sont d'accord sur plusieurs points : - l'information à l'orientation doit être encore améliorée (les CIO entretiennent l'autocensure), - les professeurs principaux de lycée n'ont pas pris la mesure des changements en CPGE, - les proviseurs doivent trouver les moyens pour compenser la

disparition des COPsy. Le MIN renvoie les élèves et leurs familles à un comportement individuel proactif pour se renseigner, en plus des semaines de l'orientation ou des salons.

Dans ce contexte il faut être conscients nous aussi, professeurs de CPGE, de la nécessité de produire notre attractivité, car personne ne le fait plus à notre place.

Discussion : nous nous accordons tous sur la nécessité de renforcer notre communication à tous les échelons (national, régional, local) ; il appartient à tous les établissements de réussir à toucher les lycées de leur bassin (prioritairement), d'informer ; plusieurs collègues demandent que des documents (du type « flyer ») soient conçus pour faire connaître les prépas, le site.

Part des femmes aux concours

Polémique sur les réseaux sociaux à partir de tweets de Sandra Lapointe (19 août), professeur de philosophie au Canada, qui est ensuite excusée de ses erreurs d'interprétation. Mais le débat est repris dans *Le Monde* (27 août) et dans *L'Obs* (27 août qui ne fait que reprendre l'article du Monde), contrebalancés par un article plus prudent dans *Libération* (31 août)

26 août : communiqué de presse de l'ENS PSL :

- 28% de femmes en sciences et 62% en Lettres. Toutes filières confondues : 43% (40% en 2019)
- A/L et B/L pris ensemble : 67% de femmes contre 54% en moyenne (2015-2019)
- A/L : la part des filles est passée de 59% en moyenne à 78%
- B/L : 40% en moyenne à 36% en 2020...avec 65% de candidates

Explication : cette année les femmes ont particulièrement réussi les écrits : 56 femmes sur les 72 premiers candidats (=78%) à comparer aux 41 femmes sur 72 en 2018 et 47 femmes sur 72 en 2019.

Pour l'ENS de Lyon:

2020 : 73% des admis sont des femmes (Sciences humaines : 48% de femmes parmi les admis, LV= 94% et Lettres= 76%) soit 12 femmes en plus que l'année passée.

2019 : 65 % (SH=62,8%; LV=67,6%; Lettres=64,8%) les femmes représentaient 72% des candidats

2018 : 66 % (SH=52,7%; LV=76,%; Lettres=71,4%) les femmes représentaient 73% des candidats

Échos des autres concours :

- IEP commun : constat de la féminisation, mais pas de chiffres précis (commission Amont de la CGE) ; interprétation : le poids du contrôle continu au baccalauréat aurait favorisé les femmes.

- BCE (Christian Chenel) : pas de différence significative

- Écoles d'ingénieurs : pas de différence.

La question reste complexe, connue des sociologues. L'APPLS ne la prend pas à la légère et suivra attentivement les analyses produites par les Écoles ou des statisticiens chevronnés, la discussion se poursuivra avec les jurys et les écoles.

Discussion : Karine Tordo-Rombaut et Thomas Verclytte signalent que cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir à tous les biais à l'œuvre au concours ; la voix, la confiance, l'aisance participent aussi à la réussite aux concours et ne servent pas toujours les étudiantes, ce que confirme une remarque de M.-Ch. Vulliard (des étudiantes dont la voix a été jugée trop aigüe et désagréable aux oraux d'Ulm). Nicolas Thibault rappelle qu'il existe déjà un groupe de travail au sein de l'ENS Paris-Saclay. Frédéric Nau signale qu'au-delà de l'égalité formelle, il faut poser la question de l'égalité effective, mais qu'il faut aussi ne pas fragiliser les concours, souvent attaqués (quels biais sociaux, quels biais de genre...)

Crise de Brest

Encore un cas d'attaque de la part d'un recteur, Emmanuel Ethis. Cela prend place désormais dans une certaine tradition de l'action rectorale qui annoncent au printemps ou tardivement en automne leurs projets de fermeture : le ministère devant décider en octobre, les annonces tardives donnent moins de chance de s'organiser aux collègues qui sont en travail de début d'année.

Mais à côté de cette « tradition » de diminution des coûts, il faudra peut-être mesurer un effet (ou pas) des réformes des CPGE comme conséquence des réformes du lycée. En effet les classes scientifiques doivent se réorganiser mais la réforme doit se faire à « moyens constants » d'où la logique de mise en concurrence des formations et des établissements par les recteurs. Chacun agissant dans son académie, les associations et syndicats restent les seuls réseaux nationaux d'action et de défense.

Les faits :

Le 3 septembre le proviseur du lycée Kerichen reçoit une lettre comminatoire : « Afin de financer en partie ces créations [une MP2I et une ATS à Rennes] j'ai décidé de proposer une réduction de la capacité en classe de 1^{ère} année de lettres au lycée La Pérouse-Kerichen ».

Le 9 septembre notre correspondant de Brest alerte l'APPLS. Réponse de notre part de soutien avec une « liste de choses à faire ». Il faut agir avant le mois d'octobre lorsque se mettent en place les décisions de fermetures/ouvertures.

17 septembre : un premier argumentaire est envoyé par les collègues au rectorat. IG et élus contactés.

18 et 19 septembre : *Ouest France* et le *Télégramme* de Brest relaient l'information et les arguments des collègues.

20 septembre : pétition lancée sur change.org, 2800 signatures en 4 jours.

22 septembre : dossier envoyé à la DGESIP.

24 septembre : tweet du Rectorat annonçant habilement : « L'Hypokhâgne du lycée Kerichen #Brest ne fermera pas en 2021. Aucune inscription n'y sera refusée. 39 places inoccupées à la rentrée 2020 faute de candidats et autant d'inscriptions perdues pour d'autres formations supérieures en Bretagne (BTS, Prépa ATS) ». Mais cela ne signifie pas l'abandon du projet du recteur (fermeture d'une des deux classes).

24 septembre : tribune dans le *Télégramme* de Brest avec 200 signatures d'anciens étudiants bien intégrés dans la vie professionnelle et académique.

L'épisode traduit bien l'éternelle positions de nos autorités : 1) calcul de remplissage à 48 étudiants par classe, alors que la jauge de la classe pléthorique est de 35 ; 2) contraintes budgétaires en contradiction avec les prépas de proximité ; 3) mauvaise foi qui rend difficile les relations : pas de concertation avant les prises de décision, verticalité du pouvoir, communication par tweet.

Il faut en tirer des leçons : faire remonter l'information très vite, avoir préparé d'avance un dossier avec statistiques, témoignages, parcours des étudiants après la prépa, il faut aller chercher les candidats dans les terminales pour conforter les entrées. Il faut être « toujours prêt » à réagir, car ce genre de situation peut toucher n'importe quelle prépa dite « de proximité ».

Discussion : dans le « chat », Guillaume Pigeard de Gurbert signale qu'une HK de l'académie d'Amiens serait également menacée pour ouvrir une classe scientifique ; notre collègue signale par ailleurs qu'une délégation de l'IG doit bientôt se rendre à Limoges pour trouver les moyens d'ouvrir une nouvelle classe scientifique à moyens constants.

Béatrice Nicolas revient sur la situation de Kerichen : les effectifs littéraires de Quimper sont moins importants encore, mais dans ces classes littéraires, les collègues nommés sont à cheval sur le secondaire ; ce ne sont pas des chaires, ce sont donc des classes coûtant moins cher.

Damien Framery nous enjoint à préparer, dans tous les lycées, des dossiers pour valoriser nos activités, nos réussites, justifier nos classes en cas d'attaque. Nous espérons que tous les collègues qui pourraient connaître des sources d'inquiétude nous contacteront, que nous puissions les soutenir et mutualiser nos expériences.

Chaires supérieures

Les syndicats se plaignent à la fois de la rareté des promotions en HEB en fin de carrière et du manque de transparence croissante des nominations à la chaire sup. La rareté de l'accès à la HEB conduit des collègues promus à refuser la chaire sup car il est presque systématique d'obtenir la HEB par le corps des agrégés, ce qui est un atout pour la retraite.

Promotions à la HEB :

2018 : 114 (61,9 ans en moyenne)

2019 : 67 (62,4 ans)

2020 : 109, pour 1239 promouvables (62,7 ans)

Le bilan des activités est mis au vote et adopté à l'unanimité.

IV. Rapport d'orientations pour l'année 2020-2021

Le Bureau présente les orientations pour l'année 2020-2021.

- Organisation des salons 2020-2021, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et avec un matériel de communication actualisé pour tenir compte de la disparition des séries du baccalauréat général.
- Le site www.prepalitteraire.fr devient fondamental pour communiquer auprès des lycéens et leur famille dans un contexte où la tenue des salons et des journées portes ouvertes est soumise à la situation sanitaire. Il continuera à servir de relais à l'actualité si besoin. Il sera étoffé en conservant

un catalogue des textes administratifs et législatifs qui nous organisent, dans la partie réservée aux adhérents.

- Suivi des débouchés : relations avec les universités après 10 ans de BEL, élargissement de la BLSES.
- Suivi de la crise à Brest
- L'APPLS continuera à participer aux travaux de la Conférence des Grandes Écoles, notamment sur le suivi de Parcoursup et de la réforme du lycée.
- La Comité mettra à l'ordre du jour de la prochaine AG, prévue pour mai 2021, un toilettage des statuts. Le Bureau fera des propositions pour adapter les statuts de mai 1983, amendés en mai 2002, dont, entre autres, certaines formulations sont rendues obsolètes par la communication numérique.

Les orientations sont mises au vote et adoptées par l'ensemble des votants.

V. Élection du nouveau Comité et du nouveau Bureau

Une seule liste se présente au vote, composée pour l'essentiel des membres du Comité de 2019-2020. Cette liste a été envoyée par le Bureau aux adhérents par courriel. **La composition du Comité est mise au vote et adoptée à l'unanimité.**

L'APPLS remercie vivement les sortants du Comité pour leur investissement dans la vie des CPGE littéraires : Michel BARDET, Sébastien COTE, André HIRT et Pierre LAURET. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux entrants dans le Comité, qui ont accepté de s'engager malgré le peu de visibilité sur l'avenir : Emmanuel BUISSON-FENET, Christophe HENRY, Richard LE ROUX et Frédéric NAU.

L'AG est close est close à 16h27.

Le Comité se réunit en visioconférence et procède à l'élection du Bureau. Celui-ci est désigné à l'unanimité.

Damien Framery, auparavant Trésorier, est élu Président. Le nouveau Bureau est composé de six membres, comme suit :

- Joëlle ALAZARD, histoire en A/L à Faidherbe (59), Secrétaire générale ;
- Damien FRAMERY, géographie en LSH à Victor Duruy (75), Président ;
- Frédéric NAU, lettres classiques en A/L à Louis-Le-Grand (75), Vice-Président ;
- Sophie PAILLOUX, lettres modernes en LSH à Lakanal (92), Vice-Présidente ;
- Nicolas THIBAUT, SES en B/L à Janson-de-Sailly (75), Vice-Président et Webmestre ;
- François VOUZELLAUD, mathématiques en B/L à Blanche de Castille (44), Trésorier.

La réunion prend fin peu avant 17h.



Pour le Bureau de l'APPLS
Joëlle ALAZARD
Damien FRAMERY
Nicolas THIBAUT